



saisie attribution alors que je n'es jamais reçu de courrier que faire

Par **mila211**, le **22/12/2020 à 12:16**

Bonjour j'ai un soucis je viens d'être contacter pour une saisie d'attribution sur mon compte j'ai réussi à avoir les coordonnées de l'huissier qui me réclame une somme qui date de 2011 et qui a été notifiée par un juge en 2014!!!! alors que je n'ai reçu aucun courrier que tous étaient envoyés sur mon ancienne adresse. On m'informe que j'ai même eu une saisie immobilière sans même que je l'aie eue!!! que faire ? j'aimerais contester.

Par **youris**, le **22/12/2020 à 13:42**

bonjour,

vos créanciers et vos huissiers envoient les courriers à votre dernière adresse qu'ils connaissent. Si l'huissier n'arrive pas à vous retrouver, il établit un PV de recherches infructueuses relatant toutes les diligences effectuées pour vous retrouver.

vous ne pouvez pas vous plaindre de ne pas recevoir de courrier relatif à votre dette si vous n'avez pas informé vos créanciers de votre changement d'adresse.

pour contester, vous devez le faire auprès du juge de l'exécution.

salutations

Par **miyako**, le **22/12/2020 à 15:16**

Bonjour,

L'huissier a huit jours pour dénoncer la saisie, au-delà la saisie est nulle.

L'huissier vous a retrouvé avec votre compte en banque, il a donc une adresse pour dénoncer la saisie. Auparavant, il pouvait vous retrouver avec votre NIR. Cette dénonciation doit se faire par acte d'huissier.

Vous avez 1 mois pour saisir le JEX .

Il faut voir d'urgence un avocat qui s'occupera également de votre saisie immobilière.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **mila211**, le **22/12/2020 à 15:18**

merci mais il m'informe d'une saisie immobilière qui a eu lieu sur mon ancienne adresse alors que je n'y étais plus pourriez-vous me dire de qu'est le tex? merci

Par **P.M.**, le **22/12/2020 à 17:27**

Bonjour,

Le Juge de l'Exécution (JEX) doit être saisi par assignation de la partie averse par un Huissier dans le délai d'un mois comme cela doit être indiqué dans l'acte de dénonciation de la saisie attribution...

Pour la saisie immobilière, il faudrait demander à l'Huissier de vous communiquer le commandement de payer et sa signification...